

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
DU KREIZ BREIZH ARGOAT

SEANCE DU 19 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix heures zéro minute, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat, régulièrement convoqués le quatre juin deux mille vingt-cinq se sont réunis à la salle polyvalente de Plélauff sous la présidence de Monsieur Alain KERBIRIOU qui procède à l'appel des désignés par les Conseils Municipaux et le Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Agglomération.

Annie	BENION	Titulaire	PEUMERIT-QUINTIN	Présent
Pierrick	PUSTOC'H	Suppléant	PEUMERIT-QUINTIN	
Claude	BERNARD	Titulaire	SAINT-YGEAUX	Absent excusé
Baptiste	LE ROUX	Suppléant	SAINT-YGEAUX	Absent excusé
Eric	BERNARD	Titulaire	DUAULT	Absent excusé
Eric	LE ROUX	Suppléant	DUAULT	Absent excusé
Marie-Paule	LE BOURDOULOUS	Titulaire	LOHUEC	Absent excusé
Jean	LE MARREC	Suppléant	LOHUEC	Absent excusé
Yann	BOUTIER	Titulaire	MAEL-PESTIVIEN	Absent
Dominique	HUON	Suppléant	MAEL-PESTIVIEN	Absent
Yoannes	BRATTINGA	Titulaire	MELLIONNEC	Absent
Pierre-Yves	DANIEL	Suppléant	MELLIONNEC	Absent
Daniel	CORNÉE	Titulaire	ROSTRENEN	Présent
Nolwenn	BURLOT	Suppléant	ROSTRENEN	
		Titulaire	KERGRIST-MOELOU	
Denise	DUNCANSON	Suppléant	KERGRIST-MOELOU	Absente
Gérard	TANGUY	Titulaire	TREOGAN	Présent
Laurent	BOURLES	Suppléant	TREOGAN	
Christian	DAVID	Titulaire	SAINT-NICODEME	Absent excusé
Eric	GUYOMARD	Suppléant	SAINT-NICODEME	Absent
Annette	RAIMONDO	Titulaire	SENVEN-LEHART	Présent
Cédric	LE LAY	Suppléant	SENVEN-LEHART	
Véronique	DILLASSER	Titulaire	PLOURAC'H	Absent excusé
Alain	Le Coant	Titulaire	PLOURAC'H	Présent
Emile	DOHOLLOU	Titulaire	PLUSQUELLEC	Présent
Yves	GUILLERM	Suppléant	PLUSQUELLEC	
Georges	GALARDON	Titulaire	SAINTE-TREPHINE	Présent
Richard	LE DREFF	Suppléant	SAINTE-TREPHINE	
Raymond	GÉLÉOC	Titulaire	ROSTRENEN	Présent
David	ROULLEAU	Suppléant	ROSTRENEN	
Thierry	GILLET	Titulaire	TREBRIVAN	Absent excusé
Benoit	DRILLIEN	Suppléant	TREBRIVAN	Absent excusé
Pascal	DELANGUE	Titulaire	PAULE	Absent excusé
Vanessa	TASSET	Suppléant	PAULE	Absent
Rémy	GUILLOU	Titulaire	PLOUISY	Absent excusé
Patrick	LE GUILLOU	Suppléant	CALLAC	Absent excusé
Hubert	HINAULT	Titulaire	PLOUGUERNEVEL	Présent

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Cédric	OLIVIER	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	
Michel	HUBY	Titulaire	KERPURT	Présent
Jean-Claude	MAHE	Suppléant	KERPURT	
Alain	KERBIRIOU	Titulaire	PLELAUFF	Présent
Christiane	DENIS	Suppléant	PLELAUFF	
Jocelyne	KERFERS	Titulaire	PLEVIN	Présent
Mickaël	TREUSSARD	Suppléant	PLEVIN	
Catherine	BOUDIAF	Titulaire	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Présent
		Suppléant	ST-NICOLAS-DU-PELEM	
Jacques	LAMBERT	Titulaire	SAINT-SERVAIS	Présent
Mickael	LE CERF	Suppléant	SAINT-SERVAIS	
Bernadette	LE BOËDEC	Titulaire	PLOUNEVZ-QUINTIN	Présent
Jean-Pierre	LE GUELLEC	Suppléant	PLOUNEVZ-QUINTIN	
Rolande	LE BORGNE	Titulaire	MAEL-CARHAIX	Absent
Jean-Pierre	TROQUIER	Suppléant	MAEL-CARHAIX	Absent
Philippe	LE GOUSSE	Titulaire	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Absent excusé
Alexandre	PETIT	Suppléant	ST-NICOLAS-DU-PELEM	Présent
Nicolas	LE CAROFF	Titulaire	LE MOUSTOIR	Présent
Christian	LE BARON	Suppléant	LE MOUSTOIR	
Etienne	LE FER	Titulaire	TREFFRIN	Absent excusé
Myriam	MONTALVO	Suppléant	TREFFRIN	Absent
Guy	LE FOLL	Titulaire	MAEL-CARHAIX	Présent
Claude	LE TERTRE	Suppléant	MAEL-CARHAIX	
Sandra	LE NOUVEL	Titulaire	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Absent excusé
Corinne	LE BIHAN	Suppléant	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Présent
François	LE QUEFFRINEC	Titulaire	CALLAC	Absent excusé
Michel	LE CALVEZ	Suppléant	CALLAC	Absent excusé
Guy	LE YOUDÉC	Titulaire	PLOUGUERNEVEL	Présent
Alain	GUEGUEN	Suppléant	PLOUGUERNEVEL	
Pascal	LEYOUR	Titulaire	CARNOET	Absent excusé
Pascal	BANIEL	Suppléant	CARNOET	Absent
Sébastien	L'HERMITE	Titulaire	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Absent excusé
Raoul	RIOU	Suppléant	BON-REPOS-SUR-BLAVET	Absent
Gwen	LUCAS	Titulaire	SAINT-CONNAN	Absent excusé
Michel	LE BARS	Suppléant	SAINT-CONNAN	Présent
Yvon	NEUDER	Titulaire	LOCARN	Présent
Patrick	LE CORRE	Suppléant	LOCARN	
Cécile	NICOLAS	Titulaire	PLOUNEVZ-QUINTIN	Absent excusé
Jacqueline	GODET	Suppléant	PLOUNEVZ-QUINTIN	Absent excusé
Yvon	PARCHEMINER	Titulaire	CALANHEL	Absent excusé
Nathalie	BOURDONNEC	Suppléant	CALANHEL	Absent excusé
Geneviève	PINTO	Titulaire	LESCOUET-GOUAREC	Présent
Marie-José	NOZAHIC	Suppléant	LESCOUET-GOUAREC	
Bruno	RAOULT	Titulaire	LANRIVAIN	Présent
Zofia	PINSON	Suppléant	LANRIVAIN	
Daniel	REAU	Titulaire	GOUAREC	Présent
Xavier	CERTAIN	Suppléant	GOUAREC	
Guillaume	ROBIC	Titulaire	ROSTRENEN	Absent excusé

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Thomas	DUPONT	Suppléant	ROSTRENEN	Présent
Jean-Yves	ROLLAND	Titulaire	CALLAC	Présent
Christelle	LE BON	Suppléant	CALLAC	
Liliane	ROPARS	Titulaire	ROSTRENEN	Absent excusé
Christophe	JAGU	Suppléant	ROSTRENEN	Absent excusé
Maryline	SALMON	Titulaire	CANIHUEL	Absent excusé
Nathalie	TROEL	Suppléant	CANIHUEL	Absent
Daniel	LE MOIGNE	Titulaire	PLUSSULIEN	Présent
Xavier	GOUBIN	Suppléant	PLUSSULIEN	
Pierre-Yves	MAHE	Titulaire	GLOMEL	Absent excusé
Alain	JOUAN	Suppléant	GLOMEL	Présent
Jean-Claude	TOUPIN	Titulaire	BULAT-PESTIVIEN	Absent
Pascal	THORAVAL	Suppléant	BULAT-PESTIVIEN	Absent
Jean-Christophe	LE DANTEC	Titulaire	GLOMEL	Absent excusé
Christine	ROBIC	Suppléant	GLOMEL	Absent
Jacques	TROËL	Titulaire	ST-GILLES-PLIGEAUX	Absent
Maxime	LE LEPVRIER	Suppléant	ST-GILLES-PLIGEAUX	Absent
Catherine	ROUXEL	Titulaire	TREMARGAT	Présent
Audrey	COUTE	Suppléant	TREMARGAT	

**Pouvoirs :** néant.

Assistaient également : Louise BUHÉ, Thomas PARIS et Nathalie POCHIC (SMAEP KBA)  
Madame Geneviève PINTO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Membres en exercice : 52

Présents : 30

Votants : 30

Quorum à atteindre : 27 présents.

Le quorum est atteint.

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE**

**Les membres du Bureau syndical ont validé :**

**- Lors du Bureau du 12 mars 2025 :**

- Le devis de 50 936.00 € HT (soit 61 123.20 € TTC) avec Lessard TP pour les travaux à la carrière Baudry à Canihuel et le principe de participation à 100% par le demandeur, la Société Carrière de Guitternel,
- Le devis 58 536.00 € HT (70 243.00 € TTC) avec la société SAUR pour des regards et stabilisateurs sur le secteur de St-Maudez,
- Un devis de 29 542.00 € HT (soit 35 450.40 € TTC), intégré au Marché à Bon de Commande, pour le dévoiement d'une conduite d'eau potable à la carrière située à Kersaisy à Glomel et la prise en charge à 100% par le demandeur, la société IMERYS,
- Une convention de vente d'eau potable avec Eau du Morbihan (retiré lors du BS du 11 juin 2025),
- Une convention de servitude, à titre gracieux, à Treffrin avec Monsieur LE BRAS Christian,
- L'achat de parcelles à Jean-Claude LE COZ pour un montant de 5 433.25€ situées au lieu-dit Pors Jegou à GOUAREC.

**- Lors du Bureau du 23 avril 2025 :**

- Le projet de contacter l'ensemble des opérateurs téléphoniques et leurs prestataires pour répertorier leurs installations sur nos réservoirs,
- La régularisation de propriétés de parcelles inscrites dans les périmètres de protection immédiates de captages encore inscrites dans le domaine public de certaines communes,
- Le devis de 7 079.00 € HT (soit 8 494.80 € TTC) avec Veolia pour la 3<sup>ème</sup> tranche de campagne CVM sur l'Argoat,
- L'indemnisation des propriétaires et des exploitants à la suite de la révision du PPC de St-Symphorien à Paule, pour un montant global de 39 242.00 € (modifiée au BS du 11 juin 2025),
- L'achat de foncier à St-Symphorien pour 36 217.50 € de 7.5091 hectares au total (modifié au BS du 11 juin 2025),
- L'avenant 1 de – 3 332.20 € HT avec la société ETANDEX pour le marché de réhabilitation de 3 stations d'eau potable (Locarn, Glomel et Kergrist-Moëlou),
- Un point sur les travaux en cours a été fait.

**- Lors du Bureau du 11 juin 2025 :**

- L'indemnisation des propriétaires et des exploitants à la suite de la révision du PPC d'Ar Poulloudu à Plévin, pour un montant global de 99 166.00 €,
- L'achat de foncier à Ar Poulloudu pour un montant de 4 130.40 € pour 1.3048 hectares au total,
- La modification des délibérations concernant l'indemnisation et l'achat de foncier à St-Symphorien : Madame GUILLORE-LE JEUNE Hyacinthe choisissant de vendre des parcelles supplémentaires pour lesquelles elle devait initialement percevoir des indemnités de propriétaire.
- L'avenant n°1 de 35 397.40 € HT (soit 42 476.88 € TTC) avec la société PAV SIMON pour le marché de réhabilitation du réservoir de Beffou,
- L'avenant n°1 de 3 909.00 € HT (soit 4 690.80 € HT) avec la SAUR pour le marché de d'optimisation et d'amélioration de la qualité de l'eau de l'usine de production de Mézouët,

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

- La régularisation des conditions de vente d'eau avec Eau du Morbihan, par le retrait de la délibération du 12 mars 2025 et la validation de l'avenant 1 (les deux documents cités concernent le même point de livraison).

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE COMITE SYNDICAL**

**Depuis le Comité Syndical du 13 février 2025, Monsieur le Président a signé :**

- Un devis de 278.00 € HT (333.60 € TTC) avec la société SOGELINK pour l'accès à une plateforme de dématérialisation des DICT et autres documents d'urbanisme,
- Un devis de 3 164.00 € HT (3 796.80 € TTC) avec la SAUR pour l'installation d'un compteur avec tête émettrice à Tréogan,
- Un devis de 2 245.00 € HT (2 694.00 € TTC) avec la société RINCENT Laboratoire pour un test et rapport sur la structure de deux réservoirs sur Bon-Repos-sur-Blavet,
- Un devis de 1 190.00 € HT (1 428.00 € TTC) avec BuCoDi pour le remplacement du vidéoprojecteur à la suite du cambriolage,
- Un devis de 42.00 € HT (soit 50.40 € TTC) avec la société BuCoDi pour augmenter la RAM de l'ordinateur serveur à 16Go,
- Un marché de 11 200.00 € HT (soit 13 440.00 € TTC) avec OKARE Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la station d'eau potable de Caodernault à Rostrenen,
- Un devis de 115.00 € HT (soit 138.00 € TTC) avec ENSEIGNES du Miniou pour 5 plaques signalétiques,
- Un devis de 58 536.00 € HT (soit 70 243.00 € TTC) avec la SAUR pour différents travaux sur la commune de PLELAUFF (opération 2025-09 : Regard et stabilisateurs secteur St-Maudez),
- Un devis de 50 936.00 € HT (soit 61 123.20 € TTC) avec l'entreprise LESSARD TP DINAN pour le dévoiement de conduite d'eau potable à la carrière Baudry de Canihuel,
- Un devis de 864.00 € HT (soit 1 036.80 € TTC) avec la société BERGER-LEVRAULT pour 3 abonnements à ADOBE Acrobat Pro d'un an,
- Un devis de 2 929.00 € HT (soit 3 514.80 € TTC) avec la SAUR pour le renouvellement de la trappe des puits de Rosquelfen à Laniscat,
- La convention de 7 079.00 € HT (soit 8 494.80 € TTC), avec VEOLIA pour les prélèvements de CVM (année 3), adoptée lors du dernier Bureau Syndical,
- Deux devis de 600.00 € HT (HT=TTC) avec le CDG 22 pour la rédaction deux actes administratifs d'acquisition de parcelles dans le cadre de la révision du périmètre de St-Symphorien,
- Un devis de 6 490.00 € HT (HT=TTC) avec le CDG 22 pour le suivi administratif de la révision du périmètre de protection du captage de St-Maudez (Bon-Repos-Sur-Blavet),
- Un devis de 600.00 € HT (HT=TTC) avec le CDG 22 pour la rédaction d'un acte administratif d'acquisition de parcelles dans le cadre de la révision du périmètre d'Ar Poulloudu,

**Pendant l'absence du Président, Monsieur le Vice-Président a signé :**

- Un devis de 1 860.00 € HT (soit 2 232.00 € HT) avec DT BATI pour le diagnostic amiante plomb préalable aux travaux de réhabilitation de la station d'eau potable de Coadernault à Rostrenen,
- Un devis de 1 400.00 € HT (soit 1 680.00 € TTC) avec Netaxio pour la détection et le géoréférencement de l'ensemble des réseaux de la station d'eau potable de Coadernault à Rostrenen,
- Un devis de 7 350.00 € HT (soit 8 820.00 € TTC) avec Kornog pour les investigations et l'étude géotechnique de la station d'eau potable de Coadernault à Rostrenen,
- Un devis de 9 849.73 € HT (soit 11 819.68 € TTC) avec SAUR DIROP pour le

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

renouvellement du charbon à grains des stations d'Ar Poulloud et Saint-Symphorien.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Comité du 13 février 2025,
2. Rapport Annuel du Délégué Véolia 2024 – secteur Argoat,
3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 – secteur Argoat,
4. Avenant DSP Centre-Bretagne Pelem,
5. Décision modificative 2025 n°1,
6. Rapport Social Unique 2024,
7. Point travaux,
8. Questions diverses.

**1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 13 FEVRIER 2025,**

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 à l'approbation des membres du Comité Syndical.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal, avant son adoption définitive.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- Approuve le procès-verbal de la séance du jeudi 13 février 2025.

**2- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE VEOLIA – SECTEUR ARGOAT**

**Voir en annexe : Chiffres clés et temps forts de l'année 2024 pour le contrat du secteur de l'Argoat**

Le Président présente au Comité Syndical le rapport 2024 du délégué Véolia comportant les données comptables et l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance dont la liste a été publiée dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007. Chaque contrat de délégation de service public correspondant à chaque ancien syndicat font l'objet de rapports présentés séparément. Lors du prochain comité, les Rapports annuels des DSP SAUR, secteurs de Centre Bretagne-Pelem, St-Maudez-Gouarec, Rostrenen et Plouguernével, seront inscrits à l'ordre du jour.

SECTEUR CHIFFRES CLES	ARGOAT
<b>Volumes produits</b>	63 143 m <sup>3</sup> -11 915
<b>Volumes importés</b>	609 128 m <sup>3</sup> +13 089
<b>Volumes exportés</b>	95 056 m <sup>3</sup> +13 561
<b>Volumes distribués</b>	577 215 m <sup>3</sup> -12 387
<b>Indice linéaire de perte (m<sup>3</sup>/km/j)</b>	0.58 -0.01
<b>Taux d'analyses bactériologiques conformes</b>	100% stable

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Taux d'analyses physico-chimiques conformes	100 % stable
Nbre de fuites réparées :	25 -20

Monsieur le Président remercie Monsieur Lesauvage pour la présentation du RAD 2024.

Madame Catherine ROUXEL demande si des actions sont prévues pour informer les abonnés sur les leviers, à leur niveau, sur la réalisation d'économies d'eau. Sa deuxième question porte sur le renouvellement de réseaux entre les 0.3% et 1% évoqués à ce sujet dans la présentation.

Monsieur le Président répond que le renouvellement des réseaux en 2024 a été de 1%. Les 0,3% de renouvellement concerne une moyenne sur 5 ans.

Il précise que des flyers sont en cours d'élaboration dans le cadre du schéma directeur pour inciter à réaliser des économies d'eau.

Monsieur Jean-Yves ROLLAND interroge sur la possibilité de fournir des kits d'économies d'eau à l'ensemble des abonnés par le biais des délégataires, au moment de la facturation, pour exemple.

Madame Catherine BOUDIAF précise que le bulletin municipal est un outil efficace pour informer les usagers.

Madame Annie BENION interroge sur la pertinence de changer les compteurs tous les 15 ans.

Monsieur Corentin LE SAUVAGE, représentant de Veolia, explique que certes, cette durée est contractuelle et inscrite dans la DSP mais aussi justifiée par l'usure de ceux-ci.

Monsieur le Président explique que le syndicat a un suivi de cette action.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- donne acte de la présentation du rapport 2024 du délégataire Veolia pour le secteur de l'Argoat.

Monsieur le Président rappelle que cette présentation ne concerne que la DSP Veolia donc le secteur Argoat du syndicat. La SAUR sera invitée au prochain Comité pour présenter les 4 autres secteurs.

**3- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2024 – SECTEUR ARGOAT**

Voir en annexe : fiche l'Inf'eau et RPQS du secteur de l'Argoat.

Mr le Président expose que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. La note d'information de l'Agence de l'Eau relative à ses redevances et à son programme pluriannuel d'intervention doit lui être annexée.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le SDAEP 22 a rédigé un rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

SECTEUR	ARGOAT
TERRITOIRE	13 communes 8 500 Hab.
EXPLOITATION	VEOLIA -24 ab. 4 354 abonnés

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

<b>PRODUCTION</b>	1 captage Importation
	587 Km
	451 919 m <sup>3</sup> conso <b>-9 162 m<sup>3</sup></b>
	Rendement 81,4 % <b>+0,3 %</b>
<b>PRIX</b>	372,46 €/120m <sup>3</sup>

**Après présentation des rapports, le Comité Syndical à l'unanimité,**

- **Donne acte de la présentation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat du Kreiz Breizh Argoat, secteur de l'Argoat. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.**

*Monsieur le Président rappelle que les communes du SMAEP KBA devront à leur tour délibérer pour prendre acte de ce RPQS selon leur secteur de DSP.*

#### **4- AVENANT DSP CENTRE-BRETAGNE PELEM**

Monsieur le Président donne lecture au comité syndical du projet d'avenant n°1 au contrat SAUR de délégation par affermage du service public d'eau potable pour le Centre-Bretagne/Pélem.

Il s'agit de prendre en compte dans cet avenant les travaux qui ont été réalisés sur les usines de production de Poulloudu (commune de Plévin) et de St Symphorien (commune de Paule) pour intégrer des unités de traitement au charbon.

Par ailleurs, certaines prestations manquent au bordereau des prix pour le renouvellement des accessoires de réseaux annexé au contrat. Il convient donc de compléter ce bordereau.

De plus, dans le cadre du plan national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, la Collectivité souhaite systématiser la sensibilisation des abonnés aux bonnes pratiques de préservation de la ressource en eau à l'occasion des mutations d'abonnements, ce qui nécessite de revoir le règlement de service.

Enfin, à la suite de l'entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2025 de la réforme des redevances des Agences de l'Eau, les Parties sont convenues de compléter les stipulations contractuelles pour définir les modalités de versement de la Redevance de Performance.

Cette redevance de Performance est perçue par le Concessionnaire pour le compte de l'Agence de l'Eau sur le fondement d'une délibération spécifique de la Collectivité qui en fixe le montant. Le contrat doit ainsi être complété pour fixer les dates de versement par le Concessionnaire dans le souci de permettre à la Collectivité de disposer des fonds avant la date d'exigibilité définie par l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Président indique également qu'une uniformisation par la mise à jour des règlements de service des contrats du Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Plouguernével et Rostrenen est également proposée.

Ces règlements de service sont uniformisés et mise à jour sur :

- Les engagements du distributeur d'eau,
- Les règles d'usage de l'eau, préservation des ressources naturelles d'eau,

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

- La souscription du contrat,
- Les redevances Agence de l'Eau,
- Modalité et délais de paiement,
- Les règles de dégrèvements,
- Frais d'ouverture de branchement, y compris diagnostic de branchement et distribution du kit économie d'eau.

*Monsieur Alain LE COENT questionne sur la composition des kits économie d'eau évoqués dans la présentation.*

*Monsieur le Président répond qu'ils sont composés de 3 mousseurs, 4 joints, 1 sablier et une pastille pour colorer l'eau pour détecter une fuite sur les toilettes.*

*Monsieur le Président précise que cet avenant est pour intégrer les coûts supplémentaires du charbon actif à renouveler à Ar Poulloudou et St-Symphorien. Ces travaux finalisés en 2024 n'étaient pas inscrits à la DSP et sont une charge supplémentaire pour le délégataire SAUR.*

*Madame Louis BUHE précise que cet avenant représente un coût. L'usager est facturé de 5 centimes de plus par m<sup>3</sup>.*

*Madame Annie BENION interroge sur le traitement des déchets produits par ces filtres à charbon car ils captent une pollution.*

*Cette nouvelle technologie de traitement de l'eau amène à que ces filtres soient envoyés dans les pays scandinaves pour être regénérés précise Louise BUHE, responsable des services.*

*Madame Annie BENION interroge sur la durée de cet équipement.*

*Monsieur le Président précise que la réflexion menée par le syndicat est préventive. En effet, les filtres à charbon actif seront à changer plus régulièrement si aucune action préventive n'est menée contre les pollutions possibles de l'eau. Dans cette démarche « Zéro phyto » le syndicat achète, quand cela est possible des parcelles dans les périmètres de captages et à réaliser la révision des périmètres de protection.*

*Monsieur le Président explique que l'accent a été mis aussi sur la qualité de l'eau produite, le seuil défini à ne pas dépasser en eau traitée pour les pesticides et leurs métabolites est de 0,1 µg/l.*

*Madame Louise BUHE, responsable des services, précise que la durée moyenne est d'un an. A Ar Poulloudou, le filtre n'a pas été changé mais à Saint-Symphorien, il a été changé à 7 mois d'utilisation. Cette différence vient des différentes molécules polluantes présentes dans l'eau et donc filtrées.*

**Après présentation de l'avenant et des 4 règlements de service, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de DSP SAUR.
  - Autorise Monsieur le Président à signer les 4 règlements de service (Centre-Bretagne/Pélem, St-Maudez/Gouarec, Plouguernével et Rostrenen).
- Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.**

**5- DECISION MODIFICATIVE 2025 N°1**

Monsieur le Président expose que cette décision modificative est importante par les

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

opérations d'ordre principalement (un document présentant la DM1 est joint) et voulu par le Trésor public pour faire coïncider la comptabilité d'inventaire et l'actif de l'ordonnateur et du payeur.

Les opérations d'ordre ne sont pas des opérations comptables réelles, elles se compensent entre elles, entre section.

En effet 592 770.00 € supplémentaires sont inscrits au chapitre 042-compte 777 en recettes de fonctionnement, ils se retrouvent en dépenses d'investissements au chapitre 040-compte 139188.

Cette somme a pour but de finaliser le travail commencé en 2025 sur l'inventaire. Une première étape importante a été de mettre en concordance la comptabilité du syndicat avec celle tenue par le Trésor Public, sur l'actif. Le rattrapage de reprise de subvention, est la face B de ce travail. La somme de 592 770.00 € est le résultat de plusieurs choses : de la récupération de la comptabilité de 4 anciens syndicats, l'obligation d'unifier et l'amélioration des outils de suivi des subventions perçues sur les 2 dernières décennies.

En dépense de fonctionnement, une opération d'ordre est aussi nécessaire à ajouter pour clôturer comptablement la tempête CIARAN. Une opération d'ordre, chapitre 042 compte 675 est inscrite pour 13 400.00 € en dépense de fonctionnement, nous retrouvons donc en recettes d'investissement au chapitre 040 compte 21531, la même somme. Ce montant correspond au remboursement perçu par GROUPAMA.

Monsieur le Président présente synthétiquement les modifications dans chaque session pour les inscriptions réelles de crédits :

- Dépenses de fonctionnement (au total : + 22 900.00 € HT) :
  - o + 2 900.00 € pour le commissaire enquêteur de la révision du PPC d'Ar Poulloudu (compte « 6226 – honoraires »),
  - o Passage de 3 000.00 € de la ligne 6261 à 6262 pour la rectification d'une erreur de saisie (affranchissement à télécommunication),
  - o + 25 000.00 € pour un rappel de la SAUR pour une redevance due non honorée en 2023 et 2024 (compte 63711),
  - o Les chapitres « 65- autres charges de gestion », « 67- charges exceptionnelles », « 68-dotations aux amortissements, aux dotations et aux provisions » ont leurs crédits alloués qui diminuent de 5 000.00 € au total, pour des ajustements de prévisions.
- Recettes de fonctionnement (au total : + 11 700.00 €) :
  - o + 11 700.00 € de crédits au chapitre « 77- produits exceptionnels ». Deux recettes non prévues ont été constatées : pénalités sur un marché (+ 5 800.00 €) et remboursement de trop versé par l'assurance statutaire (+5 900.00 €)
- Recettes d'investissement (au total : +15 760.00 €) :
  - o Les mouvements de crédits au chapitre « 13 – Subventions d'investissement perçues » sont dues pour 96 625.88 € à une demande du Trésor Public. Le compte 13181 ne peut pas être utilisé par le SMAEPKBA du fait de sa forme juridique, les crédits sont donc passé au 13188.
  - o + 15 760.00 € au compte 13188 ont été notifiées et n'étaient pas inscrit au BP 2025.
- Dépenses d'investissement (au total : + 4 560.00 €) :
  - o Notre forme juridique ne nous permet pas d'utiliser le compte 139181, les crédits inscrits doivent l'être au 139188, soit 146 555.00 €,
  - o 15 000.00 € changent de chapitre en passant du compte 2031 au 2315. Cela est fait pour répondre à une règle comptable que les études assurées d'être suivie de travaux sont considérées comme travaux. (Opération concernant la station de Coadernault). La première facture du maître-d 'œuvre a été honorée au compte 2315.

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

- + 5 760.00 € sont alloués au Marché à Bon de commandes, soit au compte 2315.
- Un point sur l'opération « petits travaux et équipements divers » a permis l'annulation d'une inscription de crédits de 1 200.00 € (soit -1 200.00 € au compte 2315).

Pour garantir l'équilibre budgétaire, il est inscrit 568 170.00 € supplémentaire au compte « 023-virement à la section d'investissement » en dépenses de fonctionnement. Cette somme se retrouve donc en recettes d'investissement au compte « 021-Virement de la section d'exploitation ».

Cette première décision modificative représente 604 470.00 € de plus en fonctionnement et 597 330.00€ de plus en investissement.

	Dépenses		Recettes	
	Fonctionnement			
BP2025	2 945 414.00		2 945 414.00	
crédits ajoutés	604 470.00	20.52%	604 470.00	20.52%
<b>BP après DM 1 - 2025</b>	<b>3 549 884.00</b>		<b>3 549 884.00</b>	
	Investissement			
BP2025	3 667 516.29		3 667 516.29	
crédits ajoutés	597 330.00	16.29%	597 330.00	16.29%
<b>BP après DM 1 - 2025</b>	<b>4 264 846.29</b>		<b>4 264 846.29</b>	

Monsieur le Président explique que des notifications de subventions de l'Agence de l'Eau plus importantes qu'inscrites au BP 2025 sont attendues. Elles seront l'objet d'une deuxième décision modificative à l'automne.

*Monsieur Guy LE YOUDÉC demande à mieux comprendre comment cette somme de 592 770.00 € est apparue et si le Syndicat possède cette somme.*

*Madame Nathalie POCHIC, gestionnaire comptable, précise que, lors des investissements, les communes, pour les plus anciennes subventions ou les anciens syndicats, pour les plus récentes subventions ont été perçues. Puis quand le bien est terminée, qu'il est mis en service, on l'amorti en même temps. Pour les biens subventionnés, une reprise de subvention s'effectue comptablement. La somme est importante car la période couverte est longue et que certaines subventions ont été importantes du fait de la compétence eau potable.*

*Ce type de rattrapage est exceptionnel et unique.*

*Cette somme est une régularisation d'opérations d'ordre et ne génère pas de trésorerie supplémentaire.*

**Le Comité syndical, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Après vote à l'unanimité,**

**Approuve la décision modificative n°1 2025 telle que présentée au document annexe et note le nouvel équilibre budgétaire.**

Budget 2025	Fonctionnement	Investissement
<b>RECETTES</b>	<b>3 549 884.00</b>	<b>4 264 846.29</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>3 549 884.00</b>	<b>4 264 846.29</b>
<i>Par rapport au BP 2025</i>	<i>+ 20.52 %</i>	<i>+ 16.29 %</i>

## 6- RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L231.1 du code général de la fonction publique, le syndicat élabore chaque année un rapport social unique (RSU)

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

alimenté par une base de données sociales, établi par décret (décret n°2020-1493). Le document présenté ici est élaboré en collaboration avec le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor. Il rassemble les données de bilan social, sur l'égalité femmes-hommes et de santé-sécurité au travail.

Le Rapport Social Unique concerne l'exercice 2024 marqué par l'arrivée de 1 contractuel. Au 31 décembre 2024, le SMAEP KBA compte 4 agents : 2 administratifs (catégorie B et C) et 2 techniques (catégorie A et B), soit 100% de son effectif. La moyenne d'âge est de 44 ans pour un effectif 75% féminin et 25% masculin.

Les charges de personnel ont représenté 13.78 % des dépenses réelles réalisées de fonctionnement en 2024 (hors opération d'ordre), soit plus 5.94 points.

Au 31 décembre 2024, le syndicat comptait 4 contractuels permanents pour 100% de son effectif, remplissant l'ensemble de ces temps pleins, soit 3.52 emplois temps plein rémunéré (ETPR).

Sur l'exercice 2024, certains emplois n'étaient pas pourvus par des agents sur l'ensemble de l'année ainsi 3.01 équivalents temps plein rémunéré a représenté 155 673.00 € de charges de personnel et assimilés.

On peut noter une augmentation des jours d'absence pour motif médical en 2024 pour passer de 0 à 2.5 jours en moyenne.

Le syndicat considère son effectif stable par rapport à sa charge de travail.

Il est souligné que l'ensemble des postes inscrits au tableau des effectifs est pourvu par des contractuels.

**Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Comité Syndical :**

- Prend acte de la présentation du rapport social unique du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat.

**7- POINT TRAVAUX**

La réhabilitation des réservoirs de Beffou a démarré mi-mars. L'étanchéité du réservoir R1 est en cours. La cuve du réservoir R2 est finie et est fonctionnelle.

La réception des travaux de réhabilitation des 3 stations d'eau potable, Crac'h Moëlou à Kergrist-Moëlou, surpresseur de la Boissière à Locarn et surpresseur de Kerroué à Glomel a été réalisée.

Les travaux d'optimisation et de modernisation de Mézouët sont terminés. La SAUR réalisera le changement du bac du lait de chaux fin juin. La toiture fuyarde est en cours de réparation.

Les travaux concernant la réhabilitation des 3 réservoirs de St-Delon à Bon-Repos-sur-Blavet ont démarré fin avril. Les travaux sont en cours sur les cuves R1 et R2.

Le syndicat a pris en charge le génie-civil dans le cadre du renouvellement de stabilisateurs de pression sur les communes de Plélauff et Mellionnec.

La nouvelle filière à charbon actif de l'usine de Lestremenal à Callac est en service depuis mars 2025.

Les travaux en lien avec la présence de CVM dans les réseaux de Bulat-Pestivien sont terminés pour la tranche de Goas Caer et Kerjulou. Les travaux sur la tranche concernant le secteur de Park Simon sont pratiquement terminés. Les travaux de renouvellement de réseaux sont réalisés sur 6 kms. Cela a permis de supprimer des purges automatiques présentes sur le secteur.

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

L'étude de modernisation de la station d'eau potable de Coadernault à Rostrenen est en cours. La phase 1 a été présentée en bureau le 11 juin.

Les révisions des périmètres de protection de St-Symphorien à Paule et Ar Poulloudù à Plévin sont terminées. Les propriétaires ont reçu courant avril les nouveaux arrêtés préfectoraux. Le versement des indemnisations aux propriétaires et aux exploitants est en cours. Les travaux en lien avec la DUP seront réalisés en fin d'année.

Le COPIL du schéma directeur s'est réuni début juin pour valider les phases 2 et 3. Ces phases concernent :

Phase 2 : Besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles

- Analyse et impact du changement climatique
- Analyse prospective des besoins en eau
- Bilan ressources / besoins futurs

Phase 3 :

- Réflexion sur les économies d'eau
- Etude sur l'optimisation de la gestion des ressources existantes
- Etude de ressources potentielles

Le PGSSE est également en cours de construction avec le bureau d'étude TPAE.

Concernant le marché à bon de commande, les travaux de renouvellement de réseaux sont en train d'être terminés dans le bourg de Tréffrin. Le chantier suivant concerne les rues Brizeux et Renan à St-Nicolas-du-Pélem. En septembre, les travaux démarreront Lotissement Park Toul à Plouguernével.

## 8- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président indique que le bilan hydrologique actuel (précipitations et tendances hydrologiques et piézométriques) est globalement à la baisse sur l'ensemble du département.

Il convient d'informer dès à présent les usagers à la sobriété et aux économies d'eau.

*Monsieur Daniel CORNEE prend la parole concernant la démarche d'économie d'eau. Il demande quel objectif est attendu concernant les économies d'eau, rappelant que l'eau consommable sur terre n'est que 2 à 3%.*

*Monsieur le Président précise que les pouvoirs publics encadrants les actions sur l'eau potable attendent une baisse de 10% de consommation pour 2030.*

*Louise BUHE, responsable des services, précise que différentes estimations fixent la consommation vitale autour de 40l par jour pour boire, s'alimenter et son hygiène. Le reste serait considéré comme de la consommation de loisir.*

*Les membres présents s'accordent sur le propos de Monsieur le Président, qu'une réflexion sur l'usage de l'eau est nécessaire car sa quantité baisse tout en étant plus polluée. Les démarches d'informations permettront un changement de mentalité.*

*Monsieur le Président rappelle que la diminution de la consommation d'eau entraîne la réduction des recettes pour le syndicat et les délégataires.*

*Les différents membres font part des différentes innovations possibles (notamment l'utilisation de toilettes sèches) pour diminuer la consommation d'eau potable, dans la vie quotidienne. Ces éléments seront repris dans le flyer qui sera communiqué aux abonnés.*

Monsieur le Président, constatant la fin des échanges, clôture le Comité et remercie les membres présents.

**Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président,  
Alain KERBIRIOU



La secrétaire de séance,  
Geneviève PINTO

